

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

LUNDI 8 AVRIL 2024 à 18 h 30

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE
VIE ÉCONOMIQUE**

POINT N°2 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATÉGORIE I

**PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS
SCOLAIRE**

POINT N°3 PROPOSITION DE RECONDUCTION DES HORAIRES SCOLAIRES POUR LA PÉRIODE 2024-2027

SERVICES TECHNIQUES

POINT N°4 CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LE PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES - GROUPEMENT DÉFENSE SANITAIRE DE L'AIN "GDS01"

**RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE**

POINT N°5 ACQUISITION D'UNE LAVEUSE ET D'UNE BALAYEUSE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°6 CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DU STAND DE TIR DE FARGES (01)

POINT N°7 CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - ACTES DE MARCHÉS PUBLICS - AVENANT N°2

POINT N°8 CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMÉNAGEMENT, DE BALISAGE ET MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE POUR VÉLOS TOUT TERRAIN ET VÉLOS TOUT TERRAIN À ASSISTANTE ELECTRIQUE (VTT ET VTTAE)

POINT N°9 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Le 29 mars 2024

Le Maire



Vincent SCATTOLIN